

# Votre comportement



## GUIDE DU FORMATEUR

Le présent document sert de guide de référence et de préparation pour le formateur, ainsi que de complément au plan de leçon.

Les connaissances que l'apprenant doit avoir acquises au terme du module se trouvent dans la section « Objectifs d'apprentissage ».

La section « Contexte et détail pour le formateur » contient quant à elle une description du contenu ainsi que des liens vers des références permettant au formateur d'en apprendre plus sur le sujet. Il pourra ainsi mener les discussions et répondre aux questions avec assurance, sans être limité par la matière. Par ailleurs, chaque élément de la section « Contexte et détail pour le formateur » vient étayer une partie du scénario.

## Objectifs d'apprentissage

- > Comprendre de quelle façon la divulgation de renseignements peut avoir un effet sur la protection de la privée (la sienne comme celle des autres).
- > Connaître les risques associés aux réseaux sociaux et savoir que l'on peut nuire à d'autres personnes en y publiant de l'information.
- > Connaître les risques associés à l'intimité en ligne.
- > Savoir configurer les paramètres de confidentialité de Facebook.



## Contexte et détail pour le formateur

### 1 L'expression sur la toile

#### 1.1 En bref

On peut s'exprimer en toute liberté sur le Web; toutefois, la prudence est de mise lorsqu'on le fait publiquement ou en semi-privé.

#### 1.2 En détail

- Publication publique
  - L'Internet permet de faire part de ses expériences, connaissances et opinions en ligne.
    - Il s'agit probablement du vecteur de liberté d'expression par excellence; tout le monde peut s'y afficher.
      - De cette grande liberté découle une responsabilité d'autant plus grande: il faut participer à la communauté mondiale de façon raisonnable.
    - Il est parfois tentant d'évacuer ses frustrations ou d'avoir des propos moins constructifs qu'il ne le faudrait.
      - Le dévoilement de ses états d'âme sur le Web mène habituellement à un sentiment de regret, car ces accès d'humeur y sont immortalisés.
      - Il peut être utile de lire ses commentaires à voix haute avant de les publier. Vous verrez s'ils semblent polis et constructifs.
      - Souvenez-vous que vos publications peuvent rester en ligne pour toujours. Vos amis, votre famille et vos futurs employeurs pourraient les interpréter comme étant le reflet de votre attitude.
    - Même si vous croyez que vos commentaires sont anonymes, il est pratiquement impossible qu'ils le soient. En effet, les fournisseurs Internet pourraient se voir obligés par un ordre de la cour de dévoiler votre identité.
  - En ligne, les attaques peuvent être dirigées contre l'auteur d'un article, être personnelles, viser à dénigrer une personne, ou même contenir des menaces.
  - Ces attaques peuvent être considérées comme du harcèlement ou entraîner des procédures judiciaires (au civil ou au criminel) pour diffamation ou atteinte à la vie privée.
  - Au Canada, des déclarations incitant à la haine d'un groupe identifiable ou en faisant la promotion de sorte à troubler la paix sont considérées comme des actes criminels aux yeux de la loi<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Sur Internet : <<http://www.lawnow.org/whatcott-case-balancing-free-speech-social-harmony/>>; <<http://www.cbc.ca/news/canada/when-is-it-hate-speech-7-significant-canadian-cases-1.1036731>>; <<http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/C-46/page-71.html>>.



- Il n'y a aucune limite à ce que vous pouvez publier sur Internet, ni à qui vous en faites part ou à quel moment vous le faites.
  - o Vous pouvez vous exprimer ouvertement et librement sur votre vie privée et vos opinions, mais sachez que vous n'avez aucun contrôle sur le contexte dans lequel vos propos seront lu.
    - La publication de renseignements très personnels ou des moindres détails de votre vie quotidienne pourrait irriter vos amis et votre famille ou créer un malaise.
  - o Soyez conscient de ce que vous publiez. Vous pourriez en dire plus que vous ne le voulez, et à plus de gens que vous ne le souhaitez.
    - Le simple fait de géomarker vos photos et publications ou d'y laisser d'autres indices pourrait révéler de l'information sur votre quotidien ou sur votre lieu de résidence, de travail ou d'études.
      - o Les voleurs et autres criminels pourraient savoir ce que vous avez à la maison et à quels moments vous vous absentez.
- Chacun a sa perception de la vie privée. Les divergences existent, même au sein d'une famille.
  - o Soyez-en conscient. Tout particulièrement lorsque vous publiez des détails d'un événement qui s'est produit en privé ou des photos d'autres personnes, d'enfants ou d'espaces privés (comme une maison).
  - o Ce que vous décidez de rendre public ou de divulguer en semi-privé (à un groupe d'amis ou à de la famille) pourrait être dérangerant si une personne concernée voulait garder la chose privée.
    - Exemples: une personne en couple qui découvre que son ou sa partenaire lui fera la grande demande, un employeur qui découvre qu'un employé absent n'était pas réellement malade, un assureur qui remet une réclamation en question, ou encore des parents qui découvrent l'orientation sexuelle de leur enfant.

## 1.3 En pratique

Pensez sérieusement aux autres avant de publier en ligne.

Prenez en considération la vie privée des autres.

Soyez conscient de ce que vous publiez.

## 2 Relation intime en ligne

### 2.1 En bref

Internet offre de nouvelles façons de partager son intimité. Il importe cependant de tenir compte des nouveaux risques qui y sont associés.



## 2.2 En détail

- La technologie de l'information et de la communication est omniprésente dans la société canadienne d'aujourd'hui.
  - Elle fait même maintenant partie des relations interpersonnelles.
    - Les outils de communication modernes comportent de nouveaux avantages, mais aussi de nouveaux risques pour les relations.
      - Les ordinateurs et Internet ont été bénéfiques pour les couples, en particulier pour ceux vivant des relations à distance. Ils ont pu bâtir des liens de confiance plus solides et se sentir plus satisfaits dans leur relation.
  - L'évolution des technologies permettant de prendre des photos et de tourner des vidéos, et de les diffuser, a incité des gens à les intégrer à leurs relations intimes.
    - Toutes les technologies de communication personnelle ont été utilisées à cet effet : lettres d'amour, photos, sexe au téléphone.sex.
      - L'utilisation d'appareils électroniques, comme les téléphones intelligents, les tablettes et les ordinateurs portables, à des fins intimes ne devrait étonner personne.
    - La communication intime au moyen d'un ordinateur ou de la messagerie texte est appelée sextage, une combinaison des mots sexe et textage.
      - Certaines applications se prêtent bien à cette activité et d'autres y sont même directement associées<sup>2</sup>.
        - Les applications de messagerie chiffrée offrent parfois des fonctions de communication sécurisée et de destruction d'images automatique après une période donnée.
        - Les logiciels assortis du chiffrement de bout en bout, ce qui signifie que le message est chiffré sur votre appareil et le reste jusqu'à sa destination, sont considérés comme plus sécuritaires.
        - Il est difficile de savoir exactement ce qui se produit lorsque ces logiciels chiffrent les messages; il est donc préférable de vérifier leur fonctionnement de façon individuelle.
        - Certaines applications sont conçues pour chiffrer les fichiers (p. ex., des images) à l'emplacement où ils sont stockés<sup>3</sup>.
        - Les systèmes d'exploitation de Microsoft et d'Apple ont des capacités intégrées de chiffrement des fichiers<sup>4</sup>.
      - Aucune application ne peut garantir la confidentialité de vos communications.

<sup>2</sup> Sur Internet : <<https://www.eff.org/secure-messaging-scorecard>>.

<sup>3</sup> Par exemple : <<http://truecrypt.sourceforge.net>>.

<sup>4</sup> Sur Internet : Windows <<http://windows.microsoft.com/fr-ca/windows/encrypt-decrypt-folder-file#1TC=windows-7>>;  
Apple <<https://support.apple.com/fr-ca/HT201599>>.



- Même si un logiciel était entièrement sûr (ce qui est très peu probable), personne n'est à l'abri d'une erreur.
- De plus, il est toujours possible de prendre une photo de l'écran d'un appareil avec un autre appareil; aucune technologie de sécurité ne peut intervenir dans ce cas.
- L'application Snapchat est grandement utilisée pour le sextage.
  - Snapchat et les autres outils de messagerie photo sont avant tout utilisés comme moyen facile et ludique d'envoyer des égoportraits ou d'autres photos agrémentés de texte ou de dessins à des amis proches ou à des membres de la famille.
  - Le simple fait que Snapchat soit installé sur un appareil ne signifie en rien que ce dernier est utilisé pour envoyer des sextos.
  - Snapchat n'est pas l'application la plus sécuritaire sur le marché. Elle n'est pas recommandée pour l'envoi de photos intimes.
- Le sextage est une pratique plutôt répandue. Diverses études prétendent qu'au moins 20 % des gens s'y adonne d'une façon ou d'une autre.
  - La pratique consentante du sextage n'a pas d'effets négatifs démontrés sur les individus ou leur relation, et n'est en rien liée à d'autres comportements sexuels jugés à risque.
  - Mais le sextage a tout de même des effets négatifs.
  - Il y a une claire différence entre le sextage consentant et le sextage non consentant.
    - Le sextage non consentant n'est admissible en aucune circonstance.
    - Il est important d'en parler avec son partenaire avant de s'y adonner, et de préférence en personne.
    - Si votre partenaire n'est pas à l'aise avec l'idée, envoyer un sexto pourrait avoir un effet négatif sur lui ou elle, sur vous et sur votre relation.
    - Prenez votre temps, établissez vos limites et communiquez. Cela pourrait vous éviter des conflits dus à des divergences d'interprétation des attentes et des pratiques en matière de vie privée.
    - Le sextage n'est pas nécessaire ou attendu dans une relation. Il peut même devenir une source de stress inutile.
  - Il y a une grande différence entre échanger des sextos entre partenaires consentants et les montrer ou les envoyer à une tierce personne.
  - Il n'est pas sécuritaire de distribuer des images intimes, car cela augmente le risque qu'elles se perdent ou se retrouvent sur Internet.



- Plus le nombre d'ordinateurs ou d'appareils sur lesquels se trouvent les images est grand, plus les risques qu'une faille de sécurité ou une erreur se produise sont importants.
- La plupart des gens considèrent le partage d'images intimes comme une violation de leur vie privée. La distribution d'une photo pourrait être dévastatrice pour votre couple ou votre partenaire.
- La mise en circulation délibérée d'images intimes sans le consentement de la personne concernée se produit souvent après une rupture<sup>5</sup>.
  - Les répercussions sur les personnes victimes de ces actes vont bien au-delà des torts psychologiques : perte d'emploi, changement de nom, changement d'école, harcèlement, etc.
- En raison des graves répercussions de la diffusion non autorisée d'images intimes, cette pratique est illégale.
  - En vertu de la loi canadienne<sup>6</sup>, « quiconque sciemment publie, distribue, transmet, vend ou rend accessible une image intime d'une personne ou en fait la publicité, sachant que cette personne n'y a pas consenti ou sans se soucier de savoir si elle y a consenti ou non, est coupable »<sup>7</sup> d'un crime.
- Le sextage avec des adolescents ou de jeunes adultes peut être plus complexe.
  - La production, l'impression, la publication ou la possession de toute représentation photographique, filmée, vidéo ou autre où figure une personne âgée de moins de dix-huit ans ou présentée comme telle et se livrant à une activité sexuelle explicite ou dont la caractéristique dominante est la représentation d'organes sexuels (seins y compris) ou de la région anale est illégale<sup>8</sup>.
    - Par contre, il y a une exception au Canada où l'échange d'images de ce type entre partenaires intimes est légal (si les partenaires ont atteint l'âge du consentement).
    - Il serait étonnant de voir un couple d'adolescents se faire arrêter pour une telle offense. Les autorités s'intéressent plutôt à la distribution d'images à caractère sexuel par une personne extérieure à la relation.
    - Si vous recevez une image intime d'une personne n'ayant pas consenti à sa distribution, ou si quelqu'un distribue une photo intime de vous sans votre consentement, sachez que la personne sur la photo, la personne ayant pris la photo et vous-même n'avez commis aucun crime. Si cela vous arrive, vous pouvez demander l'aide d'un parent, d'un enseignant ou même de la police<sup>9</sup>.

5 Les médias ont souvent fait référence à cet acte comme une « vengeance pornographique » dans le passé.

6 Pour en savoir plus, consulter le site : <<http://www.canlii.org/fr/ca/csc/doc/2001/2001csc2/2001csc2.html>>.

7 Code criminel, paragraphe 162.1 (1), sur Internet : <<http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/C-46/section-162.1.html>>.

8 Sur Internet : <<http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/C-46/section-163.1.html>>.

9 <http://org.kidshelpphone.ca/guest-blog-sexting-and-the-law-in-canada-by-dr-andrea-slane/>



## 2.3 En pratique

Obtenez le consentement de votre partenaire avant de vous adonner au sextage.

Utilisez des logiciels de chiffrement certifiés pour vos communications, mais gardez en tête qu'il y a tout de même des risques.

Gardez les images intimes privées; leur distribution est inadmissible.

Demandez conseil si vous recevez des images d'autres personnes sans qu'elles y aient consenti.

## 3 Réseaux sociaux

### 3.1 En bref

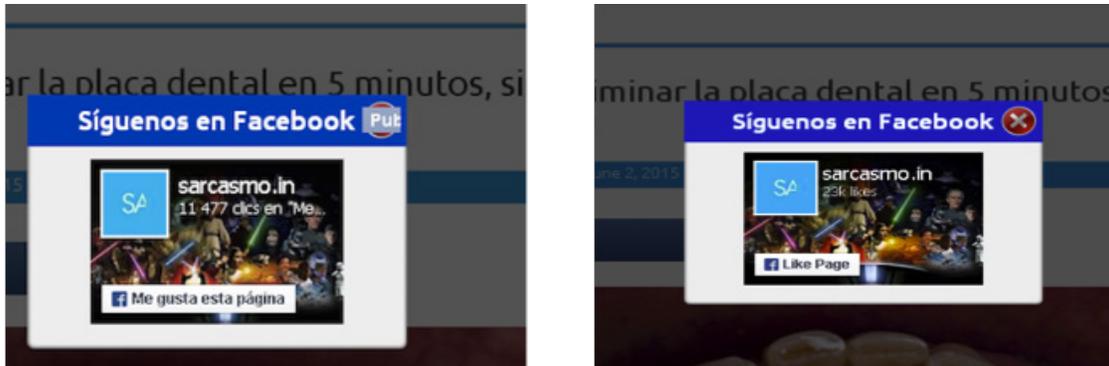
Les réseaux sociaux permettent d'échanger de l'information de façon publique ou semi-privée. C'est un moyen facile de garder le contact, mais la socialisation en ligne présente de nouveaux risques.

### 3.2 En détail

- Les réseaux sociaux sont des services Internet qui permettent aux gens de créer un profil public ou semi-privé pour se connecter avec d'autres utilisateurs et échanger du contenu.
  - Ils sont un moyen facile de garder le contact avec des amis, des membres de la famille et des connaissances.
  - Comme tout autre moyen de communication en ligne, ils comportent aussi certains risques.
    - À l'instar des courriels et des autres sites Web, les réseaux sociaux peuvent contenir des programmes malveillants ou être source d'hameçonnage et d'autres arnaques.
      - Pensez-y à deux fois avant de cliquer sur le contenu de ces pages.
        - Les programmes malveillants peuvent être maquillés en articles au titre accrocheur comme « Débarrassez-vous de la plaque dentaire en seulement cinq minutes » ou « Émission en HD, visionnez-la! ».
        - Ces annonces peuvent mener vers d'autres pages où se trouvent des programmes malveillants, qui se propageront au sein de vos contacts si, par exemple, vous cliquez sur un bouton pour partager l'article, l'aimer ou le fermer au moyen du X.



Figure 1 – Sur Internet : <<https://blog.sucuri.net/2015/06/analyzing-a-facebook-clickbait-worm.html>>.



- > La fenêtre de droite cache un bouton de partage à l'endroit du X (comme montré sur l'image de gauche) afin de duper l'utilisateur pour qu'il partage la publication.
  - Les réseaux sociaux présentent aussi des risques plus insidieux. Ils peuvent :
    - être irritants à cause du contenu inapproprié ou agaçant, comme les pourriels;
    - devenir une obligation sociale exigeante;
    - donner une impression de manque d'intimité si les paramètres de confidentialité ne répondent pas aux attentes;
    - créer des problèmes dus aux comparaisons sociales et à la jalousie;
    - être source de conflits.
  - Un conflit peut survenir avec l'annonce publique d'une nouvelle relation.
    - Par exemple, Facebook vous permet de vous mettre « en couple » avec un autre membre Facebook et d'ainsi lier les profils.
      - En affichant ce statut, vous rendez le couple « officiel sur Facebook ».
      - Rendre un couple officiel sur Facebook est une annonce très publique et atteint des groupes sociaux très larges. De ce fait, cette étape pourrait être considérée comme plus importante que d'autres étapes d'engagement plus traditionnelles.
      - L'engagement véritable qui est sous-entendu avec l'affichage de ce statut peut toutefois être perçu différemment d'une personne à l'autre, ou selon le sexe de la personne, et ainsi provoquer des conflits.
      - Si le statut de la relation change, il peut être stressant de l'annoncer à un grand nombre de personnes en même temps.
    - L'utilisation des réseaux sociaux peut changer la façon dont on aborde les situations, autant en ligne que hors ligne, dans le but de gérer son image vis-à-vis un groupe plus nombreux, varié et omniprésent de personnes.



- Cela peut mener un utilisateur à pratiquer l'autocensure ou à analyser les situations d'une manière différente que s'il n'était pas sous pression, et potentiellement venir troubler sa pensée critique.

### 3.3 En pratique

Réfléchissez bien avant de cliquer sur les publications des réseaux sociaux.

Sachez que les réseaux sociaux peuvent être une source de conflits.

## 4 Régler les paramètres de confidentialité de Facebook

### 4.1 En bref

Facebook offre plusieurs paramètres pour contrôler la confidentialité de votre profil et de vos interactions. Les fonctions exactes de ces paramètres sont difficiles à saisir et leur configuration peut prendre du temps, mais il est important de le faire.

### 4.2 En détail

- Renseignements sur votre compte Facebook.
  - Chaque fois que vous ajoutez du contenu sur votre compte (statut, photo, vidéo, photo de profil ou de couverture, emploi, état civil ou intérêts), cela peut apparaître comme une publication dans votre journal, sur votre profil et dans le fil d'actualité des autres.
    - Les publications s'affichent dans votre journal, et les autres peuvent y réagir à partir de leur fil d'actualité. Ils peuvent aimer, commenter ou partager vos publications, comme vos statuts, photos et événements.
    - D'autres renseignements, comme l'emploi, l'état civil, les endroits visités ou les intérêts, sont une sorte de contenu passif visible sur le profil. Toutefois, quand vous ajoutez de nouveaux éléments, comme un nouvel emploi ou une nouvelle relation, vous pouvez choisir d'en faire une publication à laquelle les autres puissent réagir.
- Changer la visibilité des publications et des photos.
  - Cliquez sur l'icône située à côté de la date de publication (un globe terrestre, deux silhouettes, un cadenas ou un engrenage) pour choisir qui pourra voir la publication.
    -  **Public** Globe terrestre = Public
      - Tous les utilisateurs Facebook et quiconque vous cherche sur Google (à moins que le paramètre des moteurs de recherche soit désactivé).
    -  **Friends** Deux silhouettes = Amis (et les amis des personnes identifiées)
      - Vos amis et les amis des personnes que vous identifiez. Vous pourriez aussi voir trois silhouettes qui signifient « les amis des amis » ou une seule silhouette qui signifie « les amis, mais pas les connaissances ».
    -  **Only Me** Cadenas = Seulement moi
      - Seulement vous pouvez voir le contenu.



- o **Custom** Engrenage = Personnalisé
  - Certaines listes personnalisées (listes créées sur Facebook pour rassembler des personnes en particulier, comme la famille, les collègues de travail ou les camarades d'école) peuvent voir la publication. Vous pouvez empêcher des personnes de voir la publication de façon individuelle, même si elle figure parmi vos amis.



- o Vous pouvez choisir qui peut voir votre nouvelle photo de profil. Par contre, la visibilité de la photo de profil en soi ne sera pas modifiée.
  - Si vous voulez changer la visibilité de la photo de profil, vous devez aller à la photo.



- Gardez en tête que votre photo actuelle de profil et vos photos de couverture sont publiques.



- Si la photo est réglée pour être vue par les « Amis » ou « Seulement moi », le grand public ne verra qu'une image miniature. Celle-ci demeure tout de même visible pour les recherches faites sur Facebook ou Google (à moins que le paramètre des moteurs de recherche soit désactivé; vous trouverez plus de renseignements à ce sujet ci-dessous).
- Lorsqu'il y a plus d'une photo de profil, les paramètres des photos antérieures peuvent être modifiés. La photo de profil actuelle demeure toutefois visible à tous, peu importe les réglages. Les photos de couverture et les publications y étant reliées sont toujours publiques.



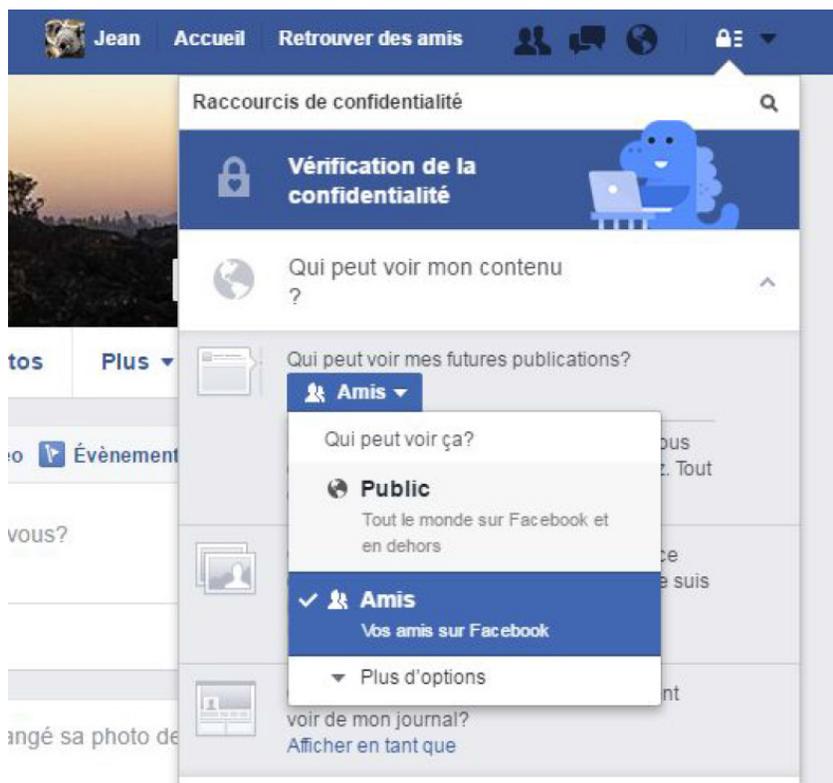
- Pour choisir rapidement qui peut voir vos publications, allez à l'icône des raccourcis de confidentialité dans le coin supérieur droit du profil.



- Trois options s'offrent à vous :
  - Qui peut voir mon contenu?
  - Qui peut me contacter?
  - Comment empêcher quelqu'un de me contacter?



- Cliquez sur **Qui peut voir mon contenu?** pour dévoiler les options de contrôle de visibilité de vos publications.



- Souvenez-vous que votre vie privée en ligne est définie par les paramètres de confidentialité de votre profil et par la manière dont vous interagissez avec les autres profils.
  - Si une publication sur une page ou un profil est publique, vos interactions avec celle-ci seront visibles pour tous les utilisateurs Facebook et quiconque effectue une recherche en ligne sur vous.
- Modifier la visibilité des publications dans lesquelles vous êtes identifié.
  - L'identification, c'est lorsqu'un de vos amis Facebook vous identifie dans un statut, sur une photo ou dans un événement.
    - Lorsqu'on vous identifie, le contenu sur lequel vous êtes identifié devient visible pour vos amis et ceux de la personne qui vous a identifié.
    - Le nom d'une personne identifiée est affiché en bleu et contient un hyperlien menant à son profil.



- Si quelqu'un vous identifie dans une publication où vous ne voulez pas être identifié, vous pouvez supprimer l'identification.



- Facebook vous informera alors que l'identification est supprimée, mais qu'elle demeure visible dans les fils d'actualité des autres et les résultats de recherche.
  - Vous pouvez supprimer l'identification, mais pas votre nom du contenu.
  - Vous avez aussi l'option de signaler le contenu dans lequel vous avez été identifié.





- Remarquez que le nom demeure dans la publication; toutefois, il n'y a plus d'hyperlien vers votre profil. Par contre, les amis de la personne qui a fait la publication peuvent toujours voir le message.
- Si vous voulez vraiment que la publication soit retirée, Facebook suggère de demander à la personne qui l'a publiée de la retirer<sup>10</sup>.
- Modifier la visibilité des renseignements affichés sur votre profil.
  - Les icônes de confidentialité (globe terrestre, silhouettes, cadenas, engrenage) sont personnalisables et se trouvent sur presque tout ce qui est partagé sur Facebook, notamment l'emploi, les relations, les pages aimées et les coordonnées.
  - Vous pouvez donc choisir avec qui vous partagez ces renseignements sur Facebook en cliquant sur l'icône appropriée.
    - Par exemple, vous pouvez choisir qui pourra voir votre emploi.

+ Ajouter un lieu de travail

Entreprise: Serene-Risc

Poste occupé: Quel est l'intitulé de votre poste ?

Ville: Montréal

Description:

Période:  J'y travaille actuellement  
+ Ajouter l'année à aujourd'hui.

Public

Amis

Seulement moi

Personnalisé

Enregistrer les modifications Annuler

+ Ajouter un projet

- Une fois le choix enregistré, Facebook vous demande si vous voulez en faire une publication. Dès que la publication est créée, il vous est possible de changer le groupe d'utilisateurs qui peuvent la voir, comme c'est le cas pour toutes les publications.

À propos

Vue d'ensemble

Emploi et scolarité

Lieux où vous avez habité

Informations générales et coordonnées

Famille et relations

TRAVAIL

+ Ajouter un lieu de travail

Serene-Risc  
Montréal

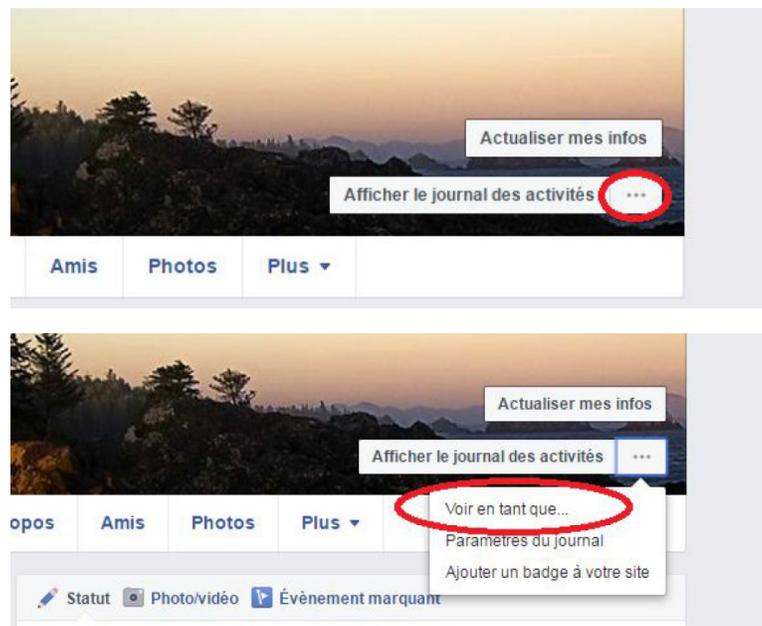
Cette information a été enregistrée sur votre profil. Voulez-vous la partager sous forme de publication sur le fil d'actualité?

Non Partager

<sup>10</sup> Sur Internet : <<https://www.facebook.com/help/196434507090362>>.



- **Mise en garde** : Certaines sources externes, par exemple la section des commentaires Facebook de sites populaires comme BuzzFeed et The Huffington Post, ou des applications comme Tinder, diffuseront publiquement votre emploi et vos renseignements professionnels, même s'ils ne sont pas publics sur votre compte.
- Une fois vos paramètres de confidentialité choisis, un outil pratique vous permet de les réviser grâce à la fonction **Voir en tant que...**
  - o Cette fonction vous permet de visualiser votre profil comme les autres le voient, qu'il s'agisse de vos amis en général, d'un groupe en particulier, du grand public ou de vous uniquement



- o De cette façon, vous pouvez vérifier si les éléments que vous voulez visibles au public, à vos amis et à certains amis ou groupes sont bien définis.
- Qui peut me trouver avec une recherche et me contacter?
    - Il y a de nombreuses façons de trouver votre profil sur Facebook.
      - o Ce peut être au moyen de votre adresse courriel, de votre numéro de téléphone ou de moteurs de recherche comme Google et Bing.
      - Les options à ce sujet se trouvent dans Afficher plus de paramètres sous l'icône des raccourcis de confidentialité illustrée un peu plus haut.



- Dans ces paramètres, vous pouvez choisir qui peut communiquer avec vous. C'est aussi à cet endroit que vous pouvez désactiver les paramètres pour ne pas vous faire trouver au moyen de votre adresse courriel ou de votre numéro de téléphone.
- Si vous désirez restreindre la visibilité de votre profil sur le Web, il est possible de désactiver les options en conséquence.
- Toutefois, gardez en tête que les interactions que vous avez avec des pages ou des profils publics sont visibles partout, même sur Google.
  - Si vous aimez une page qui est publique, il sera possible de trouver cette information à partir de Google, même si vous avez désactivé le paramètre des moteurs de recherche ou modifier vos paramètres quant aux pages aimées.

### Bisbâyé - Facebook

<https://www.facebook.com/bisbaye/> ▼ [Translate this page](#)

Ce fut un franc succès grâce à vous. Au plaisir de vous revoir bientôt! Chronological.  
Sienn Fortemain, Olivier Contensou, Julien Daoust and 3 others like this.

- Par exemple, une recherche pour Jean Bon, un profil dont le paramètre des moteurs de recherche est désactivé, donne tout de même un résultat en raison d'une page aimée (même si les pages aimées ne s'affichent pas publiquement sur son profil).

## 4.3 En pratique

Prenez le temps de régler vos paramètres de confidentialité sur Facebook.



## Glossaire

<b>Chiffrement</b>	Processus de conversion de l'information en format illisible par les entités non sécurisées, mais lisible par le destinataire désigné.
<b>Chiffrement de bout en bout</b>	Chiffrement d'un message de son point de départ jusqu'à sa destination.
<b>Diffamation</b>	Propos dénigrants formulés par une personne raisonnable à l'endroit d'une autre personne (portent atteinte à la réputation).
<b>Écrit diffamatoire</b>	Diffamation commise sur un support permanent, comme une page Web.
<b>Égoportrait</b>	Photo qu'une personne prend d'elle-même, généralement pour la publier en ligne.
<b>Facebook</b>	Réseau social parmi les plus populaires au monde.
<b>Fil d'actualité</b>	Endroit où les publications Facebook des autres utilisateurs sont affichées et où il est possible d'y réagir.
<b>Géomarque</b>	Donnée révélant la situation géographique d'une photo ou d'une publication.
<b>Journal</b>	Espace personnel situé à côté des renseignements d'identification d'une personne sur Facebook.
<b>Médias sociaux</b>	Services offrant des outils de socialisation sur Internet.
<b>Officiel sur Facebook</b>	Expression signifiant que deux personnes en couple ont décidé d'afficher leur relation sur Facebook.
<b>Pourriel</b>	Courriel non sollicité et agaçant.



## Glossaire (suite)

<b>Profil</b>	Représentation virtuelle d'une personne, comme un profil Facebook contenant des renseignements personnels.
<b>Programme malveillant</b>	Logiciel créé dans un mauvais dessein.
<b>Publication</b>	Contenu publié sur Facebook auquel un niveau de visibilité est assigné.
<b>Réseaux sociaux</b>	Services servant à trouver d'autres utilisateurs, à communiquer avec eux et à partager du contenu.
<b>Sextage</b>	Combinaison des mots sexe et textage : envoi d'images ou de messages intimes au moyen d'un service de messagerie.